

## PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

Direction départementale des territoires et de la mer  
de la Gironde  
Service Eau et Nature

### **Comité de gestion de la réserve naturelle géologique de Saucats La Brède Réunion du 29 janvier 2019**

#### **Compte rendu**

Le 29 janvier 2019 s'est tenue la réunion du comité consultatif de gestion de la réserve naturelle géologique de Saucats - La Brède en présence des membres dont la liste est présentée ci-dessus, sous la présidence de M. DOLIDON (responsable de l'unité Nature de la DDTM33).

M. DOLIDON remercie les membres du Comité consultatif de gestion de leur présence et annonce l'ordre du jour avec notamment la présentation du plan d'aménagement forestier de la Communauté de Communes de Montesquieu. Il laisse ensuite la parole à Yves GILLY, conservateur.

#### **1ère partie : Rapport d'activité 2018**

L'équipe encadrant la réserve est dotée de 7 personnes représentant 6,2 équivalents temps plein (ETP). Elle contribue à la rédaction collective du rapport d'activité. Les recettes allouées pour le fonctionnement s'élèvent à 301.400,00€, sans demande de subventions d'investissement. La part de l'autofinancement procure un budget important. Les partenaires financiers principaux sont l'État, la Région et le conseil départemental. Ce dernier apporte son aide sur plusieurs dispositifs environnementaux.

La subvention de l'agence de l'eau Adour-Garonne, initialement prévue à 21 000€, n'a pas été versée dans sa totalité cette année. Seuls environ 7 000€ ont été perçus.

La réserve bénéficie de plusieurs conventions pluriannuelles avec les différents partenaires financiers, ce qui permet une vision à long terme de la gestion.

Le plan de gestion classe les activités en quatre objectifs de conservation.

#### **I) Objectifs de conservation du patrimoine naturel**

##### **A) Objectifs de protection du patrimoine naturel**

Ce sont essentiellement des missions de surveillance, d'information relative à la réglementation, de balisage (suivi des dégradations naturelles) et de réflexion concernant l'élargissement du périmètre.

##### **B) Objectifs de conservation du patrimoine géologique**

Ces objectifs consistent à la gestion des stocks de roches et fossiles.

Des fouilles et échantillonnages illégaux à petit niveau ont été constatés à plusieurs endroits de la réserve et qualifiés de vols. Cela ne s'est pas reproduit par la suite.

En 2018, un incendie de véhicule s'est déclaré au sein de la réserve. L'épave a mis longtemps à être retirée du fait d'une intervention difficile.

Concernant la conservation du patrimoine géologique, des caisses et étagères ont été achetées pour la poursuite du déménagement. Cette activité se poursuivra lors de l'année 2019. À cette occasion, un reconditionnement des roches, complété par l'alimentation de la base de données, a été effectué par un stagiaire.

##### **C) Objectifs de conservation des milieux naturels**

Le fonctionnement des hydrosystèmes consiste à effectuer un travail sur la qualité des cours d'eau et la préservation et restauration de la continuité écologique.

Un accord avec TIGF a été trouvé et les travaux de désenrochement du gazoduc sur le ruisseau « le Brousteyrot » ont pu avoir lieu. L'enrochement retiré, les berges ont été renforcées par la pose de toile Coco sans ré-ensemencement. Les résultats sur le reprofilage du cours d'eau et sur la revégétalisation des berges sont positifs. Pour parfaire le projet et ainsi interdire le passage de véhicules motorisés, des barrières cadenassées ont été posées sur chaque rive du cours d'eau.

Mme TAVERNY explique l'étude de continuités sur le Saucats au niveau du moulin de Bernachon, envisageant l'effacement de l'ouvrage, projet non envisageable en l'état examiné lors du comité de gestion précédent au vu des impacts prévisibles. Depuis le retrait des 80 cm de batardeaux, des suivis sont mis en place et permettent le constat de modifications sur le cours d'eau:

- rectification des méandres à l'amont
- déplacement, à l'aval de l'ouvrage, du lit de la rivière vers la droite, vers l'affleurement de Bernachon, soit vers le site le plus visité de réserve.

Des suivis d'ordre photographiques, piézométriques et géologiques ont été menés durant l'année 2018 par la Fédération de Pêche et par l'équipe de la réserve. La mission de ces suivis assurée par la FDAAPPMA Gironde prend fin et M. GILLY demande s'il est possible de les poursuivre.

Mme TAVERNY indique que ceux-ci étaient financés par l'Agence de l'Eau et dépendrait de leur capacité à continuer. Ces suivis sont toutefois conséquents à gérer et sont peu utiles si les travaux sur les différents ouvrages et sur la restauration de la continuité ne sont pas aboutis. Tout dépend de l'accord des propriétaires et leur volonté d'effacer les ouvrages.

M. BROGNIEZ ajoute que certains partenaires n'apportent plus autant de financement, et de ce fait, il faut faire des choix sur les actions à engager.

Mme RISS explique que compte tenu des conditions météorologiques très variables et d'un point de vue scientifique, ces 5 ans de suivis ne peuvent amener à élaborer des conclusions.

M. PLATEL demande si un abaissement de la nappe a pu être constaté.

Mme RISS fait remarquer le peu de recul sur les suivis des piézomètres mais les résultats acquis de certaines mesures ne peuvent être cadrés dans un schéma traditionnel et demandent plus de relevés.

M. GILLY présente ensuite les travaux de restauration des berges dans le cadre de la conservation de la biodiversité des milieux humides, puis l'entretien et la conservation des milieux forestiers et ouverts. Celle-ci implique aussi la surveillance des espèces invasives et ainsi que des coupes sur des Robiniers qui ont été faites à un mètre de hauteur. À noter cette année, une des deux stations d'Œillet superbe sur la réserve n'a pas été retrouvée.

M. DOLIDON : Hormis la coupe, la pratique de l'annellation a-t-elle été essayée ?

M. GILLY indique que le temps imparti et l'équipe allouée pour effectuer ce travail ne permettaient pas d'autres alternatives. Les résultats par coupes sont assez positifs mais le mieux serait de retirer un rejet sur deux. Cette action permet d'affaiblir les souches.

#### D) Objectifs de conservation du patrimoine naturel

L'un des objectifs structurants est la réalisation de l'aménagement forestier (terme qui qualifie les plans de gestion des forêts publiques) de la forêt propriété de la communauté de communes de Montesquieu. La rédaction de ce document est sous la responsabilité de l'ONF.

La maîtrise foncière progresse chaque année en programmant des projets d'acquisition sur des espaces naturels sensibles (ZPENS). Une nouvelle convention-cadre proposant des zones de préemption recelant des secteurs à enjeux géologiques cible plus particulièrement l'intégralité du stratotype de l'Aquitainien (à l'aval du Saucats), du Burdigalien (le long du Saucats), les parcelles en ZNIEFF en bord de cours d'eau.

M. ROBIN s'interroge sur les perspectives des pratiques de chasse sur les futures acquisitions foncières.

M. GILLY: Les activités autorisées le sont à partir des sentiers balisés. Les dates des manifestations et des sorties publiques sont transmises aux ACCA, avec lesquelles la réserve entretient de bonnes relations, pour coordonner ainsi les jours de chasses. Une RCFS est envisagée au Brousteyrot.

M. DOLIDON: Sur les éventuelles parcelles en cours d'acquisition par les collectivités hors réserve, existe-t-il une vision de préemption de zonage des espaces naturels sensibles (ZPENS), que ce soit la réserve elle-même ou le Conseil départemental ?

M. BROGNIEZ: Il n'y a pas actuellement de projet de ZPENS sur ces terrains. Les pratiques de la chasse se font en bonne intelligence actuellement.

## **II) Objectifs d'amélioration des connaissances**

### **A) Amélioration des connaissances géologiques**

Le guide de la réserve, en rupture de stock, a été réimprimé.

L'association de gestion de la réserve est composée essentiellement de géologues qui permettent d'orienter les missions vers beaucoup d'études, dont l'une des priorités se tourne vers le Burdigalien et sur l'édition de livres sur les stratotypes en France.

Le « prêt » de la réserve, en partenariat avec l'Université, permet à des étudiants d'effectuer des TD, au travers d'investigations géologiques. Les données recueillies sont archivées dans les bases de la réserve.

### **B) Amélioration des connaissances naturalistes**

Apporter une meilleure connaissance du milieu naturel vivant:

- inventaires réalisés par la Fédération de Pêche sur la faune piscicole
- dans le cadre du programme « Les sentinelles du climat »: études des changements climatiques et de leurs effets sur la Faune-Flore de la Nouvelle-Aquitaine. c'est la 2ème année de ce suivi
- Suivis hydrologiques organisés au travers de photos, des hauteurs d'eau, de relevés des piézomètres

## **III) Objectifs de mise en valeur pédagogique**

L'objectif le plus important reste l'amélioration de l'accueil du public notamment en rénovant un arboretum et la réfection de la passerelle du Pont-Pourquey.

Le projet d'agrandissement de la maison de la réserve, commencé en 2012, inclue aussi la rénovation des vitrines d'exposition. L'effort se tourne à présent vers l'accueil des visiteurs à mobilité réduite.

La prestation à l'éducation scolaire, en partenariat avec la commune de Saucats et porté par l'AFB avec l'aide de la Région, s'oriente sur un projet nommé « Aire terrestre éducative » qui conduirait les enfants à travailler de manière participative sur l'étude et la gestion d'une aire géologique particulière.

M. CLÉMENT loue l'exemplarité de ce projet par son caractère éducatif en lien avec les programmes enseignés. Sur la France, seules quatre ou cinq aires ont été retenues par l'AFB. Ce qui montre bien l'implication de la réserve dans la transmission des connaissances.

L'accueil du public souffre de la baisse des visites scolaires suite à la refonte des programmes scolaires. Même en l'absence d'éco-compteurs sur la réserve, les visites, toutes confondues, représentent environ 2700 entrées.

Des efforts sont faits dans la démarche d'accueil du public en situation de handicap, en partenariat avec le Conseil régional.

Mme CAILLAUD demande la raison précise de la baisse des visites scolaires.

M. GILLY: Si on remonte trois ans en arrière, le programme de géologie en 5ème était enseigné sous forme de sorties obligatoires. De ce fait, une grande partie des collégiens venait dans la réserve, ce qui représentait environ 4000 visites supplémentaires. L'absorption de la réforme par les enseignants les obligeait à rester en classe pour parfaire leurs cours. Les visites reprendront peut-être si les conditions le permettent.

## **IV) Autres objectifs**

Le développement de la communication reste un outil majeur. Le site internet a été renouvelé, utilisant un logiciel plus simple et évolutif. L'insertion d'un article dans un journal pour enfants permet aussi d'amener des visiteurs.

La participation au développement et à l'animation du territoire orchestré sur la communauté de communes contribue à faire vivre les boucles de randonnées locales par l'apport de guide ou par l'accompagnement.

La réserve participe à l'inventaire du patrimoine biologique à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine et cette année, le travail a porté sur le département de la Dordogne.

La Communauté de communes s'est impliquée dans un programme visant à produire un atlas de la biodiversité à l'échelle de 13 communes. Ce projet mis en place jusqu'en 2021, avec le Conservatoire botanique et l'Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage, intègre aussi un volet sur la géologie et a permis de faire un point sur les données acquises sur la réserve.

## **2ème partie : Rapport financier**

Les recettes des partenaires sont stables pour 2019 et aucune baisse d'aides n'est annoncée. L'Agence de l'eau, en concertation avec l'État, a intégré une ligne spécifique pour les réserves, ce qui permettra d'avoir une vision plus réelle de ce qui est alloué en terme de budget.

L'autofinancement reste assez important.

M. DUMAÎTRE demande comment le budget a pu être équilibré au vu du paiement partiel de la subvention prévue avec l'Agence de l'Eau ?

M. GILLY: Une collègue est en arrêt longue maladie et son salaire ne lui a donc pas été versé durant cette année. Nous comptons sur ce fait et sur des recettes perçues pour compenser le non versement de l'apport de l'Agence de l'Eau. La prise d'autonomie de la réserve de Tercis les Bains permet aussi de réaliser des recettes. Les comptes ne sont pas encore approuvés par le commissaire aux comptes.

M. DUMAÎTRE informe que l'État subventionne non pas un montant mais à hauteur d'un pourcentage des dépenses enregistrées. De ce fait, si la réserve baisse ses dépenses pour palier le non versement de la subvention de l'Agence, il faut penser à ce double effet. Il existe toutefois une autre réponse à cela, en avertissant l'État de la cause de cette baisse de dépenses. Un avenant sera alors pris en compte pour modifier ce pourcentage. Le budget déposé à la DREAL correspond essentiellement au budget fonctionnement / conservation / gestion identifié dans la circulaire gestion des RNN, et non aux actions non financées par l'Etat malgré le plan de gestion.

### **3ème partie : Prélèvements à des fins scientifiques et emprunts**

Un arrêté préfectoral donne délégation au gestionnaire pour autoriser des petits prélèvements qui en rend compte ensuite au Comité consultatif de gestion.

Cette année, trois demandes de prélèvements et deux demandes d'emprunts ont été comptabilisées. Ces demandes d'emprunts ne sont pas cadrées par l'arrêté.

### **4ème partie : Convention cadre pour la maîtrise foncière de la réserve et une partie de ses environs**

Cette convention s'inscrit dans l'objectif 4 du plan de gestion, « Maîtrise foncière ».

Il s'agit de la 3ème convention pour la période 2018-2022. La délibération des différents partenaires a pris du retard. L'Agence de l'Eau se retire des signataires et a pris cette décision au regard de ses changements de programme. Tous les partenaires auront délibéré au printemps.

Yves Gilly présente ensuite les différents points de la convention: les sept objectifs déclinés en 47 opérations.

Le suivi annuel est ensuite présenté dans le rapport d'activité, pour validation par le Comité de gestion. Le Département a proposé la création d'un groupe foncier pour établir un suivi des propositions de ventes et des projets d'acquisition.

Les différentes zones de préemption sont ainsi énumérées soit dans ou hors de la réserve.

M. DUMAÎTRE : Quel est le rôle de la réserve vis à vis des projets de préemption hors du périmètre du site ?

M. GILLY : Pour l'instant aucune acquisition n'a été effectuée. Cela consiste plutôt à porter conseil aux mairies, au Département et à la Communauté de communes, en accompagnant les élus sur le terrain pour mesurer les enjeux.

La date de signature est proposée le **samedi 25 mai 2019**. Cette date coïncide avec la période des élections européennes et la présence des services de l'État sera fortement compromise.

### **5ème partie : plan d'aménagement forestier de la communauté de communes de Montesquieu**

Ce plan d'aménagement est prévu pour la période 2019 – 2033. L'élaboration du document s'est effectuée en fonction et selon les objectifs du Plan de gestion. La propriété publique des zones forestière bénéficie du régime forestier. Le projet de document a été transmis à un spécialiste "Forêt" du réseau RNF pour consultation. Il requiert ensuite une validation du Comité de gestion.

M. GILLY présente les différentes cartes relatives à ce plan d'aménagement. Les enjeux forts sur la réserve sont une ancienne pinède (vingtaine d'années) et un îlot en bordure de route. Les actions de gestion prévues sont des aménagements :

- d'intérêt écologique général
- d'îlots de sénescence sur la ripisylve,
- d'évolution naturelle
- de futaie irrégulière

Le budget pour la Communauté de communes est équilibré car la gestion des pinèdes finance le reste des actions. Un avis favorable a été trouvé entre la réserve, l'ONF et la Communauté de communes.

M. CAHUZAC : qui prend en charge le financement de ces travaux?

M. DOLIDON mentionne que c'est le propriétaire qui doit les financer.

M. GILLY: D'ici 2033, les recettes des ventes de bois indemniseront l'intégralité des dépenses des différentes actions de gestion requises dans ce plan d'aménagement.

M. BROGNIEZ demande si la partie Ouest fera toujours l'objet d'une valorisation économique de la sylviculture. M. DOLIDON répond que ce n'est pas de la sylviculture intensive mais le fait de marquer dans ce plan les termes futaie irrégulière affirme la volonté de continuer la production de bois plutôt douce. Cela semble donc une meilleure conciliation d'enjeux entre production et biodiversité qu'une sylviculture basée sur l'enchaînement coupe rase, dessouchage, labour puis plantation.

M. GILLY: Les actions envisagées dans ces secteurs intègrent du débroussaillage, du déracinement des cerisiers tardifs en grand nombre sur cette zone pour laisser place à la formation de clairières. Sur ces zones, en sous-bois aucun travail n'a été effectué depuis une trentaine d'années. Des inventaires complémentaires pour suivre l'évolution de cette futaie sont également prévus.

M. DOLIDON demande l'avis du comité de ce plan d'aménagement.

L'avis du Comité consultatif sur ce point est FAVORABLE. Aucune objection n'est formulée.

### **6ème partie : convention pluriannuelle d'objectifs (CPO)**

M. DUMAÎTRE : La CPO garantit le soutien financier des services de l'État par conventionnement sur plusieurs années. Le conservateur a connaissance du budget alloué et les fonds sont versés très rapidement. Dans le cadre de cette convention sont établis certains objectifs issus du Plan de gestion. L'atteinte de ces objectifs est évaluée par la mise en place d'indicateurs permettant ainsi de réorienter la stratégie de gestion de la réserve. Ces indicateurs doivent être facilement mesurables avec des seuils révélateurs pertinents. Des observations peuvent être émises lors des réunions du Comité ou au fil du temps.

M. GILLY : L'application de la nouvelle méthodologie des plans de gestion pour 2020 amène réflexion sur la désignation des enjeux majeurs sur la réserve, qui sont plutôt d'ordre géologique. Ils se déclinent en deux enjeux qui sont la protection des stratotypes (suivis géologiques) et la biodiversité établie sur les bassins versants du secteur Nord et du secteur du Saucats. Études, éducation à l'environnement, animation territoriales sont requalifiés en facteurs de réussite devant concourir à l'atteinte des objectifs.

M. DUMAÎTRE : cette réflexion est à mener pour mettre en avant la responsabilité réelle de la réserve, la spécificité de ses enjeux par rapport au maillage de réserves naturelles dans la région et en France. La stratégie de gestion sera basée sur ces choix.

M. DOLIDON demande aux membres du Comité de noter des observations sur les différents indicateurs et d'émettre des remarques sur le projet. L'important est de valider les enjeux. À cette fin, il sera possible d'organiser des réunions dans l'année au besoin.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le Président de séance,  
Le responsable de l'unité Nature

  
Nicolas DOLIDON

Listes des présents :

Mme Joëlle RISS (RNGSB Université Bordeaux I, Présidente de l'Asso. pour la Réserve Naturelle Géologique)  
M. Bruno CAHUZAC (Sté Linnéenne/CSRPN)  
M. Jean-Pierre PLATEL (Asso. des géologues du Sud-Ouest)  
M Yves GILLY (Conservateur RNN Géologique de Saucats-La Brède)  
Mme Catherine TAVERNY (FDAAPPMA 33)  
M. Sylvain BROGNIEZ (Conseil Départemental 33)  
M. Nicolas DOLIDON (DDTM 33)  
Mme Marie CAILLAUD (CBNSA)  
Mme Cécile PAUZIES (Région Nouvelle-Aquitaine)  
M. Alexandre DUMAITRE (DREAL Nouvelle-Aquitaine)  
M. Romain REMY (Office de Tourisme Montesquieu)  
M. Emmanuel ROBIN (FDC 33)  
M. Bruno CLÉMENT (Mairie de Saucats)  
M Pascal LANDIER (DDTM 33)

Excusés :

M. Sylvain ATINAULT (ONCFS), Mme Laurence HARRIBEY (Conseil régional N-A), Agence de l'eau Adour-Garonne, M. Bernard FAURY (Asso. Paléontologie et Nature), Mme Pauline HERAUD (Chambre d'Agriculture 33)